



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

DIRECTION DES GRANDS PROJETS URBAINS

21

OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE : CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE OPERATION DE
REVITALISATION DU TERRITOIRE – ORT – AVENANT 1

DÉLIBÉRATION

APPROUVÉE PAR

Voix pour

Abstention

Voix contre

Non-participation au vote

À l'unanimité

Annexes : Bilan de réalisation du programme ACV1 – 2018-2022

Périmètre d'intervention élargi ACV2 – 2023-2026

Plan d'actions ACV2 – 2023-2026

Fiches actions – AVC 2 – 2023-2026

L'An deux mille vingt-trois le onze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire le cinq décembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire.

PRÉSENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, Mme GRIMAUD, M NICOT, Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, M POCHAT, Mme GRAPPE, M GEFFRAY, , M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme KOFFI, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M LUCEAU, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M DUCHESNE, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BELVAUDE
Mme OGGAD
Mme MESSMER
M PLOUZE-MONVILLE

POUVOIRS :

Mme BELVAUDE donne pouvoir à Mme SMAANI
Mme OGGAD donne pouvoir à Mme CONTE
Mme MESSMER donne pouvoir à Mme GRIMAUD
M PLOUZE-MONVILLE donne pouvoir à M MONNIER

SECRÉTAIRE : David LUCEAU

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MONSIEUR PATRICK MEUNIER

1. Action Cœur de Ville (ACV) en quelques mots

1.1. Présentation générale

Lancé en 2018, le programme national Action Cœur de Ville a pour ambition de redynamiser le centre des villes moyennes. Il répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants de ces villes et conforter leur rôle moteur dans le développement du territoire.

Signes de ce rôle structurant essentiel : 23 % de la population française vivent dans les villes moyennes, et 26 % de l'emploi total, en France, y sont concentrés. Ces villes sont sources de dynamisme économique, patrimonial, culturel et social, mais elles connaissent parfois des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale, par exemple.

Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, le plan Action cœur de ville vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Le programme concerne 234 villes ou binômes de villes sélectionnés le 26 mars 2018, sur proposition du ministre chargé de la Cohésion des territoires, par le comité national de pilotage. Il s'agit d'aider les villes moyennes à résoudre les dysfonctionnements identifiés et créer les conditions d'une redynamisation durable du cœur de leur agglomération en :

- Confortant/attirant les ménages dans les logements en centre-ville
- Redonnant de la force au tissu commercial et économique
- Favorisant la mobilité professionnelle pour développer l'emploi dans les entreprises du territoire améliorant la qualité de vie
- Favorisant l'innovation et l'expérimentation

Poissy, fait partie des communes retenues par le Ministère de la Cohésion des Territoires pour intégrer le plan gouvernemental « Action Cœur de Ville », avec 4 autres villes de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise : Mantes-la-Jolie, Meulan, les Mureaux et Limay.

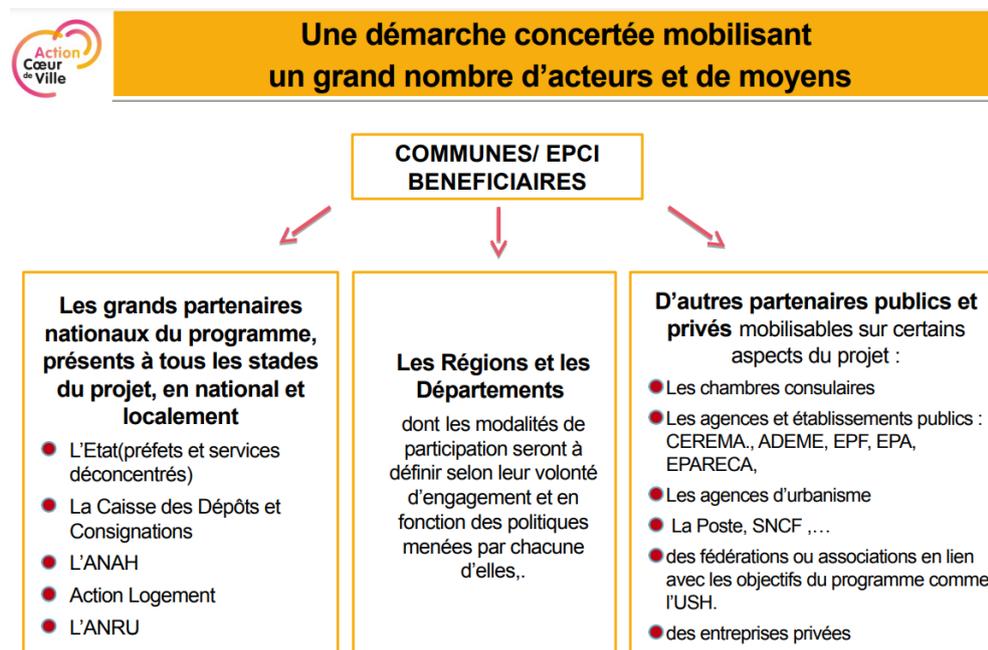
1.2. Les objectifs Action Cœur de Ville

Le programme est décliné en 5 axes thématiques pour traiter des problématiques essentielles à la revitalisation des centres-villes et servent de base au projet de revitalisation :

- **Axe 1** - De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- **Axe 2** - Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- **Axe 3** - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- **Axe 4** - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- **Axe 5** - Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs 3 sujets transversaux à intégrer dans tous les projets : l'innovation, le numérique et l'animation des centres-villes. Des possibilités d'intégrer d'autres thèmes en fonction des problématiques locales.

1.3. Les acteurs du dispositif

De nombreux acteurs sont mobilisés autour du dispositif Action Cœur de Ville (schéma type).



2. Poissy et Action Cœur de Ville

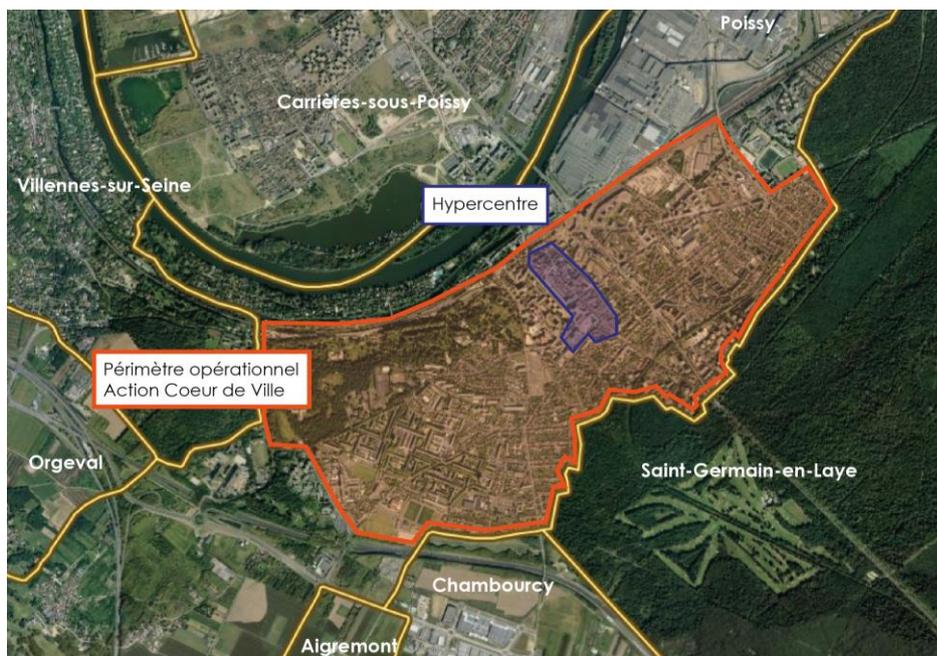
2.1. La phase d'initialisation 2018 – 2020 au niveau de la commune, en lien étroit avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise

La commune de Poissy s'est inscrite dans le dispositif ACV 1 en 2018 (délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2018).

Une convention-cadre pluriannuelle ACV1 a été signée le 4 octobre 2018 (objectif : décrire les modalités de mise en œuvre du programme et les engagements des différents partenaires). Un avenant à cette convention-cadre a été signé les 15 juillet 2020 (actualisation des actions).

Des études particulières (urbaine, habitat, circulation activités, commerces) ont été menées sur un périmètre large. Celles-ci ont permis de définir la stratégie territoriale de revitalisation (actions à mener) et le périmètre Action Cœur de Ville 1.

Le périmètre des études thématiques pour la définition du projet de revitalisation défini en 2019 (carte ci-dessous)

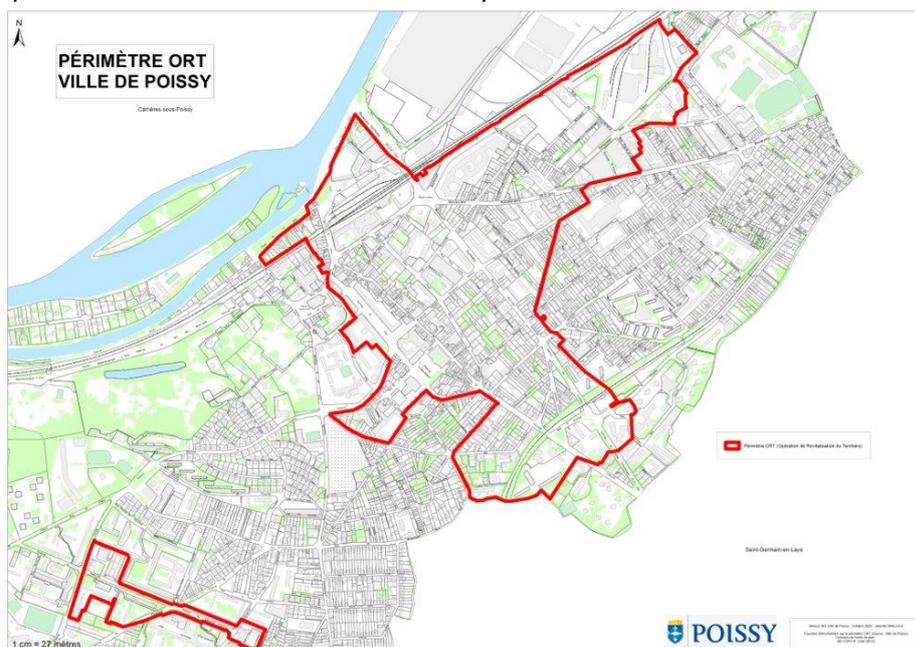


Les études menées sont listées dans l'annexe « Etat d'avancement de la réalisation des actions - Actions livrées).

- Axe 1 D2 - Etude sur le logement et l'habitat
- Axe 2 D3 - Etude commerciale
- Axe 2 D3 - Etude sur le développement économique
- Axe 3 D4 - Etude mobilité stationnement
- Axe 4 D5 - Etude paysagère et mise en valeur du cadre de vie
- Axe 4 D6 - Etude parcours touristique et culturel
- Axe 5 D7 - Etude sur la ville intelligente
- Axe 5 D8 - Etude développement des services publics en centre-ville
- D-1 Etude de programmation urbaine

Ces études ont permis de définir un périmètre plus opérationnel d'intervention.

Le périmètre Action Cœur de Ville 1 défini par la ville en 2020



Outre les études, plusieurs actions prioritaires dans le cadre Action Cœur de Ville 1 ont été réalisées et livrées.

- Le Kiosque à musique sur la place de la République,
- Le square « Les Vignes d'Hugo », 60, boulevard Victor Hugo
- Aménagement du chemin du bord de l'eau (rive de Seine).
- Auvent contre les intempéries au-dessus des commerces, place Corneille.

Le bilan des actions identifiées par la ville dans le cadre d'ACV1 est joint à la présente délibération.

La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) promulguée le 23 novembre 2018 a confirmé l'appui aux villes moyennes rayonnant sur un territoire en créant le dispositif d' « **Opération de Revitalisation de Territoire** », dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville.

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) s'appuie sur un plan d'actions définis avec les communes.

2.2. La convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire - ORT, portée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, signée en 2021

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, les communes membres volontaires, l'État et ses établissements publics.

Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien* ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

Dans le cas particulier de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (territoire multipolaire non organisé autour d'une ville centre), **le principe d'une convention unique regroupant les cinq communes Action Cœur de Ville** (Mantes-la-Jolie, Limay, Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines et Poissy) **a été décidé par l'État en 2020.**

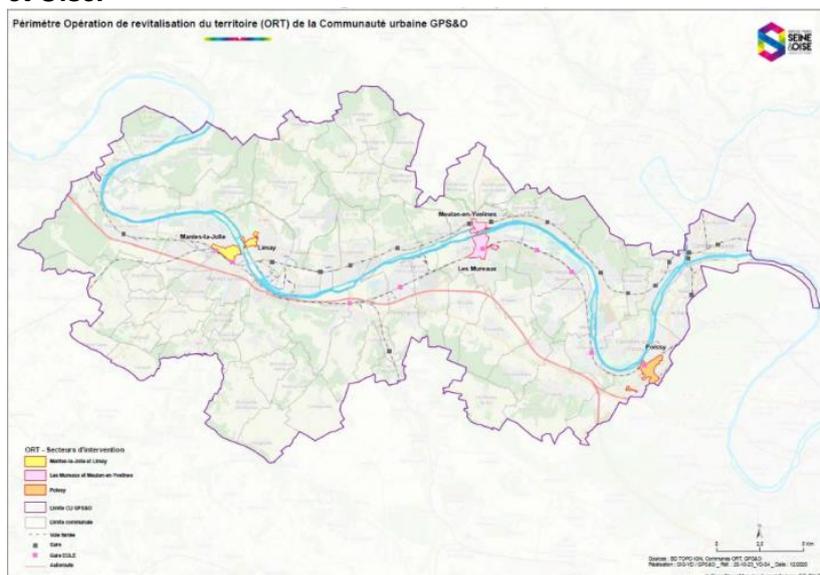
Cela a eu pour objet de transformer les **conventions ACV 1 (dont celle de Poissy)** et les avenants signés par les communes du territoire de la Communauté Urbaine engagées dans ce dispositif en convention **d'Opération de revitalisation du territoire (ORT) communautaire au sens de l'article 157 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN (un seul dispositif).**

Dans la continuité du programme labellisé au niveau national Action Cœur de Ville, cette convention reprend l'ensemble de la démarche initiée par les communes bénéficiaires du programme ACV.

La convention « ORT communautaire » est un document unique qui contient en annexes les secteurs intervention ORT et les fiches action de chacune des villes dont Poissy. Il s'agit d'un élément contractuel pour l'ensemble des partenaires.

Le périmètre de la stratégie territoriale constitue l'échelle large de réflexion permettant de définir le projet urbain, économique et social de revitalisation sur laquelle repose le projet de redynamisation des cœurs des villes concernés.

Le périmètre choisi est l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.



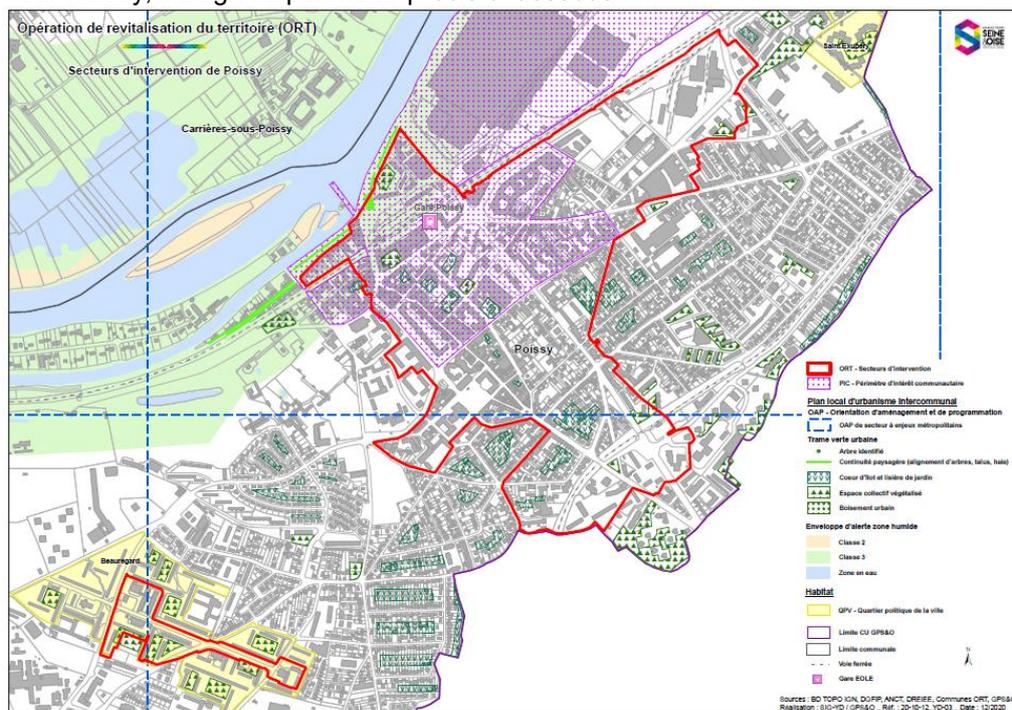
Sur le territoire des 5 villes ACV sont déclinés les périmètres d'intervention à l'échelle communale.

1. Le périmètre d'intervention à l'échelle communale ACV 1

Les études ont permis de définir un secteur d'intervention prioritaire **où se concentrent les moyens et les investissements avec dérogation de certaines règles de droit commun.**

Le périmètre juridique correspond aux secteurs d'intervention des centres-villes des communes signataires de la convention ORT.

Pour Poissy, il s'agit du périmètre précis ci-dessous :



Ce document a été signé le **11 février 2021** entre la Communauté Urbaine, les 5 communes, le Département des Yvelines, l'Etat, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Banque des Territoires, Action Logement, l'ANAH et l'ANRU. Elle s'applique pendant 5 ans.

1. Le dispositif Action Cœur de Ville 2 – 2023 – 2026

Le Programme Action Cœur de Ville est désormais prolongé jusqu'en 2026 avec un nouveau financement national de 5 milliards d'euros par l'état et ses partenaires comme la Banque des Territoires, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) ou encore Action Logement.

Cet acte 2 du programme Action cœur de ville s'articule autour de quatre nouvelles priorités :

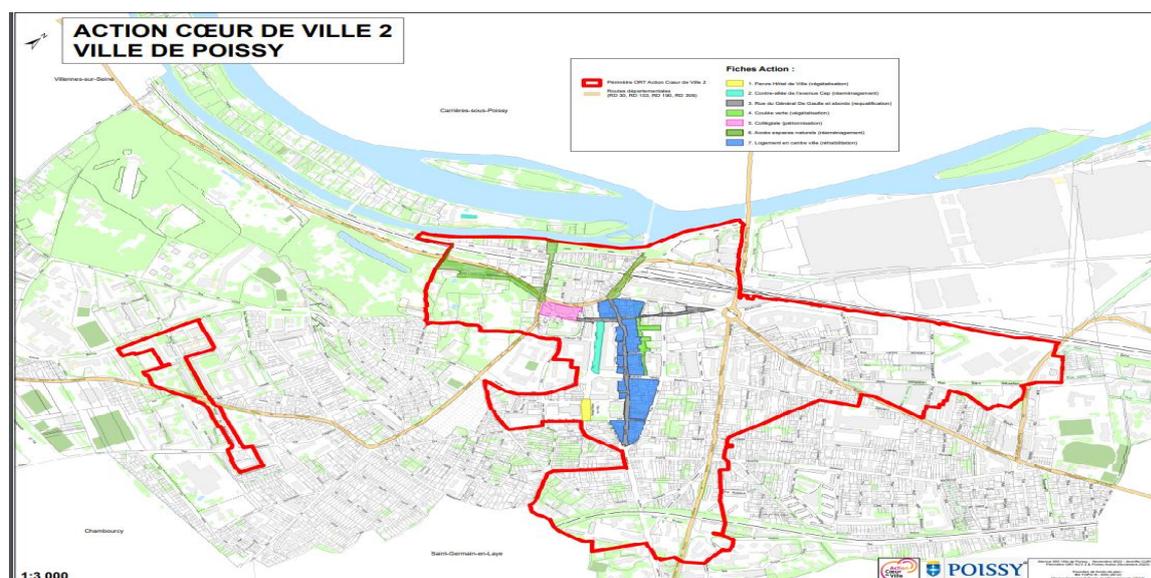
- Accompagner les villes pour relever le défi de la transition écologique ;
- Conforter le socle de services, le vivier d'emploi et le rôle de centralité des villes médianes pour l'ensemble de leur territoire ;
- Revitaliser les villes médianes dans leur ensemble afin de confirmer l'attractivité retrouvée de ces villes pour les habitants et les activités dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif ;
- Accélérer le passage à l'opérationnel des actions, en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets transversaux plus complexes et des financements adaptés.

L'acte 2 du programme intègre désormais les quartiers de gare et les entrées de ville, avec un objectif accru de transition écologique.

Poissy souhaite s'inscrire dans cet acte 2 du dispositif Action Cœur de Ville. Pour cela, un avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire – commune de Poissy – sera nécessaire.

Cet avenant comprendra le bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022 tant au point de vue quantitatif que qualitatif, le plan d'action, la cartographie du périmètre du secteur d'intervention et le détail des fiches actions ACV 2023-2026.

Ainsi, la ville de Poissy a identifié **le périmètre élargi d'action du Programme Action Cœur de ville pour la période 2023-2026** suivant :



La différence avec le périmètre ACV 1 porte sur son élargissement à l'ouest vers le parc Meissonier et les rives de Seine. Ce périmètre sera à reporter dans la convention ORT en constituant le nouveau secteur d'intervention.

La ville a arrêté **un plan d'action prévisionnel** dans le cadre ACV 2023-2026 avec 7 fiches-action

	Désignation
Fiche Action °1	Traitement du parvis de l'hôtel de ville
Fiche Action °2	Réaménagement de la contre-allée du Cep
Fiche Action °3	Requalification de la rue du Général de Gaulle et ses rues adjacentes
Fiche Action °4	Création d'une nouvelle coulée verte en centre-ville
Fiche Action °5	Mise en valeur de la Collégiale
Fiche Action °6	Création de liaisons douces entre le centre-ville, le parc Meissonier et les berges de Seine
Fiche Action °7	Requalification des logements au-dessus des commerces de la rue du Général de Gaulle, et de la rue au Pain

Il est précisé que les projets inscrits dans les fiches actions sont des intentions fortes. Ces dernières seront priorisées et amendées, en fonction des résultats premières études complémentaires menées.

La faisabilité technique et financière mais aussi les plannings d'exécution (au regard du développement des autres grands projets sur le territoire pisciacais – Tram 13 phase 2, pôle multimodal /gare, écoquartier Rouget de Lisle, quartier Beauregard, notamment) seront des données essentielles pour la réalisation des actions ACV 2.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan ACV 1 2018-2022, d'approuver le nouveau périmètre d'intervention dans le cadre de ACV2, d'approuver le plan d'action ainsi que les fiches actions. Ces éléments seront versés à l'avenant la convention-cadre pluriannuelle ORT chapeau « Action cœur de ville ».

Le Conseil municipal est informé que l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle ORT chapeau « Action cœur de ville » sera approuvé par la Communauté Urbaine GPSEO et pour ce faire la commune doit donner autorisation à Madame le Président de la CU GPSEO, compétente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 et notamment son l'article 157,

Vu les statuts de la Communauté urbaine,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2018 portant sur la convention-cadre pluriannuelle 2018-2022,

Vu la convention cadre pluriannuelle signée le 4 octobre 2018 entre la Ville de Poissy, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, le Département, l'Etat, la CDC, l'ANAH et Action Logement, comportant entre autres le périmètre d'intervention et les fiches actions 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2019 portant sur l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle 2018-2019,

Vu l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle signé le 15 juillet 2020, présentant les éléments de diagnostic et les éléments de redynamisation,

Vu la délibération du Conseil Communautaire CC_2021-02-11_03 du 11 février 2021 approuvant la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville - Opération de revitalisation du territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 mars 2021 portant sur la signature de la convention cadre pluriannuelle de l'Opération de Revitalisation du Territoire – ORT – de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise,

Vu la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville - Opération de revitalisation du territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, signée le 11 février 2021,

Vu la commission urbanisme, travaux, espaces publics et transition écologique et grands projets,

Considérant l'acte 2 du programme Action cœur de ville 2023-2026 s'articulant autour de quatre nouvelles priorités,

Considérant le périmètre ORT, le plan d'action et les fiches actions élaborés par la ville, dans le cadre Action Cœur de Ville 2 – période 2023-2026, joints à la présente délibération,

Considérant que la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise est compétente sur le dispositif de convention d'Opération de revitalisation du territoire (ORT) communautaire au sens de l'article 157 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 et qu'il est de son ressort d'approuver l'avenant 1 de l'ORT, permettant aux communes d'entrer dans l'acte 2 d'Action Cœur de Ville,

Considérant les échanges lors du comité technique en date du 21 septembre 2023 et le comité de pilotage en date du 20 octobre 2023,

Considérant la volonté de la ville de Poissy de s'inscrire dans l'acte 2 Action Cœur de Ville 2023-2026,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

De prendre acte du bilan de la réalisation du programme Action Cœur de Ville 1 pour la période 2018-2022,

Article 2 :

D'approuver la modification du périmètre du secteur d'intervention à Poissy, selon le plan joint à la présente délibération, dans le cadre d'Action Cœur de Ville 2 pour la période 2023-2026,

Article 3 :

D'approuver le plan d'action et les fiches action jointes à la présente délibération dans le cadre Action Cœur de Ville 2, pour la période 2023-2026 ;

Article 4 :

D'autoriser Madame le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise à approuver l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle ORT chapeau « Action cœur de ville » et « Petites Villes de Demain ».

Article 5 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du dispositif Action Cœur de Ville 2 pour la période 2023-2026 avec l'ensemble des partenaires.

Article 6 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération, tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

A blue circular official stamp of the City of Poissy is partially overlaid by a handwritten signature in black ink.

Sandrine BERNO DOS SANTOS

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

La direction du programme ACV met en place une plateforme de reporting avec un tableau collaboratif qui recense les actions des plans d'actions pour chacune des villes. Ce tableau, qui est au préalable actualisé par les chefs de projet, sert de base à cet article : dans chaque sous-partie, le directeur de projet réalise un extrait par copier-coller du tableau.

o Actions livrées

Nom de l'activité	Commune concernée	Type d'activité	Financement complet/incomplet	État d'avancement
Kiosque à musique, centre-ville	Poissy	Action	Oui	Action livrée
Poumon Vert jardin Victor Hugo, centre-ville	Poissy	Action	Oui	Action livrée
200107 - Fiches actions Habitat Citallios	Poissy	Étude	Oui	Action livrée
Axe 1 D2 - Etude sur le logement et l'habitat	Poissy	Étude	Oui	Action livrée
Axe 2 D3 - Etude commerciale	Poissy	Étude	Oui	Action livrée
Axe 2 D3 - Etude sur le développement économique	Poissy	Étude	Oui	Action livrée
Axe 2 D3- Création incubateur d'entreprises start-ups	Poissy	Étude	Oui	Action livrée
Axe 3 D4 - Etude mobilité stationnement	Poissy	Étude	Oui	Action livrée
Axe 4 D5 - Etude paysagère et mise en valeur du cadre de vie	Poissy	Étude	Oui	Action livrée
Axe 4 D6 - Etude parcours touristique et culturel	Poissy	Étude	Oui	Action livrée
Axe 5 D7 - Etude sur la ville intelligente	Poissy	Étude	Oui	Action livrée
Axe 5 D8 - Etude développement	Poissy	Étude	Oui	Action livrée

des services publics en centre-ville				
Bornes vélos de réparation	Poissy	Action	Non (faite hors financement ACV)	Action livrée
Nexity Maison de Santé	Poissy	Action	Non (financement privé, hors ACV)	Action livrée
D-1 Etude de programmation urbaine	Poissy	Étude	Oui	Action livrée
Auvent Place Corneille	Poissy	Action	Non	Action livrée
Chemin du Bord de l'eau	Poissy	Action	Oui	Action livrée
Suppression d'une friche commerciale en centre-ville (Mr Bricolage)	Poissy	Action	Non	Action livrée

o Actions en cours - financées

Nom de l'activité	Commune Concernée	Type d'activité	Financement complet/incomplet	Etat d'avancement

o Actions en cours

Action en cours	Commune Concerné	Type d'Action	Financement complet/incomplet	État d'avancement
Déplacement/ Reconstruction d'un conservatoire de musique en centre-ville	Poissy	Action	Non (en cours, hors financement ACV)	Action en cours
Passerelle Poissy-Carières	Poissy	Action	Non	Action en cours
Réhabilitation PRU place Corneille	Poissy	Action	Non (en cours, hors financement ACV)	Action en cours

o Actions abandonnées

Action en cours	Commune Concerné	Type d'Action	Financement complet/incomplet	État d'avancement
Formation commerçants numérique	Poissy	Action	Non	Action abandonnée

ORT & OPAH RU & Action Logement rue au Pain immeubles	Poissy	Action	Non	Action abandonnée sur ACV1, relancée pour ACV2
Réaménagement rue G. Gaulle- Collégiale	Poissy	Action	Non	Action abandonnée sur ACV1, relancée pour ACV2
Création SEM patrimoniale	Poissy	Action	Non	Action abandonnée
Parcours Culturel et Touristique	Poissy	Action	Non	Action abandonnée
Maison Eco- citoyenne Gare grande ceinture	Poissy	Action	Non	Action abandonnée

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION



N°	Intitulé	MOA	Statut	Priorité	SECTEUR ORT	Fiche-action ?	Budget	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	Végétalisation du parvis de l'Hôtel de Ville	Ville & EPCI	En réflexion	À définir	Oui	Oui	A déterminer										
2	Réaménagement de la contre allée du Cep	Ville & EPCI	En réflexion	À définir	Oui	Oui	A déterminer										
3	Requalification de la rue Général de Gaulle et abords	Ville & EPCI	En réflexion	À définir	Oui	Oui	A déterminer										
4	Végétalisation d'une coulée verte	Ville & EPCI	En réflexion	À définir	Oui	Oui	A déterminer										
5	Mise en valeur de la Collégiale	Ville & EPCI	En réflexion	À définir	Oui	Oui	A déterminer										
6	Accès espaces naturels	Ville & EPCI	En réflexion	À définir	Oui	Oui	A déterminer										
7	Requalification des logements du centre-ville	Maitres d'ouvrage privés	En réflexion	À définir	Oui	Oui	A déterminer										

ACTION CŒUR DE VILLE 2

VILLE DE POISSY



Villennes-sur-Seine

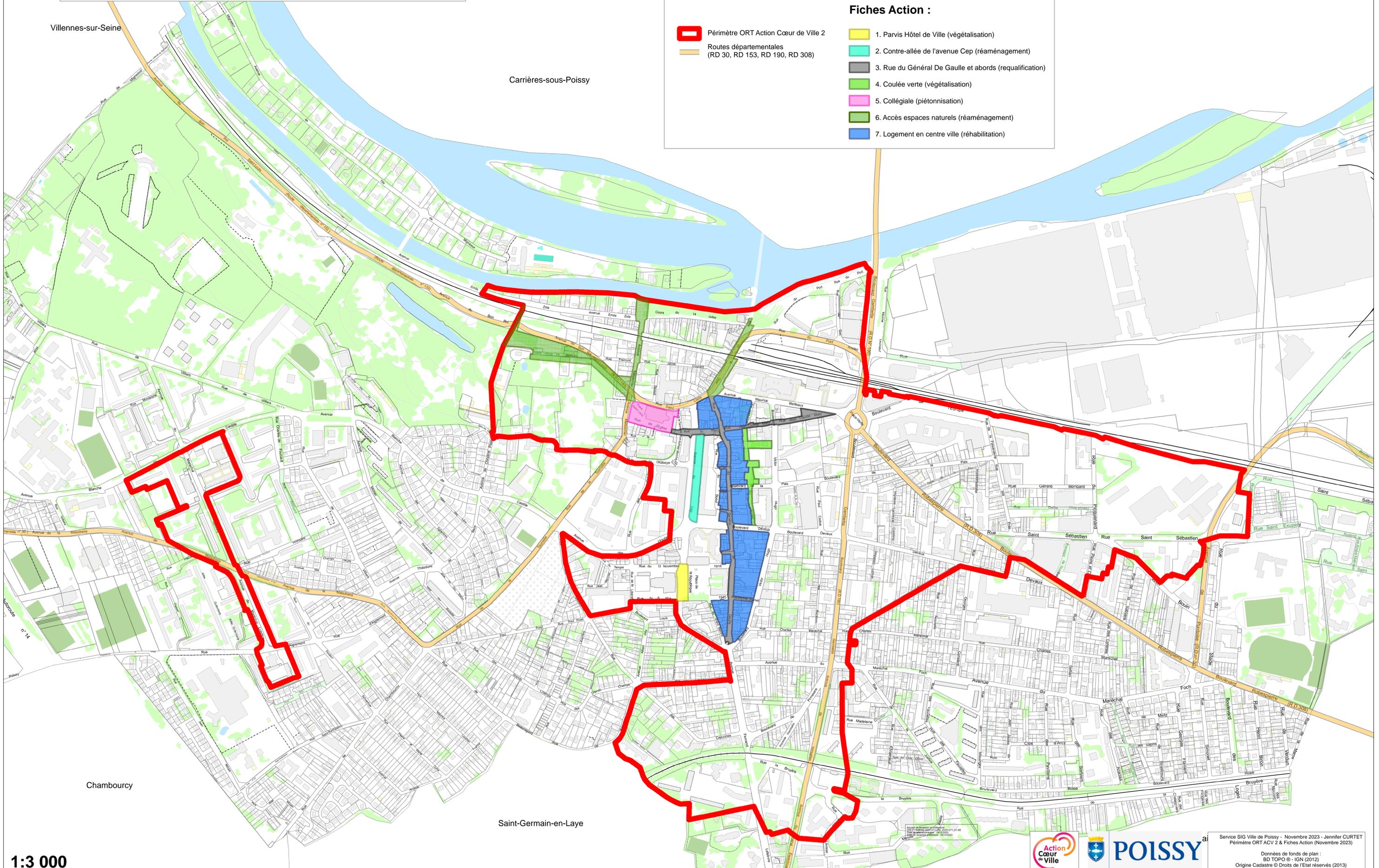
Carrières-sous-Poissy

Chambourcy

Saint-Germain-en-Laye

Fiches Action :

-  Périmètre ORT Action Cœur de Ville 2
-  Routes départementales (RD 30, RD 153, RD 190, RD 308)
-  1. Parvis Hôtel de Ville (végétalisation)
-  2. Contre-allée de l'avenue Cep (réaménagement)
-  3. Rue du Général De Gaulle et abords (requalification)
-  4. Coulée verte (végétalisation)
-  5. Collégiale (piétonnisation)
-  6. Accès espaces naturels (réaménagement)
-  7. Logement en centre ville (réhabilitation)



1:3 000

Document publié sur le [site de la ville](#) le 05/01/2024